

LABORATOIRE CONVENTIONNE

Membre d'une association de gestion agréée,
le laboratoire accepte les règlements par chèque.

Conformément aux textes réglementaires de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), de la RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données Personnelles) et dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la confidentialité nous informons les patients :

1/ que les prélèvements (sauf information ponctuelle) doivent être effectués le matin à jeun (hors toute absorption exceptée faite de l'eau)

2/ un résultat écrit est mis à votre disposition.

* Tarif de l'acte (B) :	0.27 €
* Prise de sang ENFANT :	12.60 €
* Prise de sang ADULTE :	3.78 €